

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 087-218709400-20230310-082023-DE

S²LOW

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) :

Votants : 14

Date de convocation : 03 mars 2023

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN-
BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-
GARNIER-LEGROS

Pouvoirs :

Secrétaire : BRUNEAU Karine

Délibération N° 2023/01

Objet : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 « COMMUNE »**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu, ce jour, lecture du compte de gestion « budget commune » de l'exercice 2022,

APPROUVE le compte de gestion « commune » du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 14 mars 2023

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le 14/03/2023
Mesures effectuées, le 16/03/2023